

L'An Deux Mil Vingt Six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du vingt-neuf mai 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Monsieur Olivier LE GALL, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP – INTEGRATION DE L'ASSOCIATION VOIR ENSEMBLE
10	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	26
MANDANTS	00
ABSENTS	01
APTES A VOTER	26

CONVOCACTION	29-05-2026
RÉUNION	05-06-2026
AFFICHAGE	05-06-2026
TRANSMISSION	08-06-2026

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
RENAUT Sylvain	Maire	X			
PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
LE GALL Olivier	3è Adjoint	X			
LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
PIERRE Frédéric	5è Adjoint	X			
BELLETTRE Michel	Conseiller	X			
LECORVILLE Gilles	Conseiller	X			
FRARE Pascale	Conseillère	X			
DETREZ Nicole	Conseillère	X			
HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
NOUET Soizic	Conseillère	X			
METAYER Christophe	Conseiller	X			
LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
HOUZE Laurent	Conseiller	X			
TALBOURDET Gwenaëlle	Conseillère		X		
L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
BRECHARD Benoit	Conseiller	X			
ANDRE Ludovic	Conseiller	X			
COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
CONAN Alain	Conseiller	X			
GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
PASCO Mickaël	Conseiller	X			
GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
<b>A</b>	<b>DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS</b>	<b>26</b>	<b>01</b>	<b>00</b>	

## **10 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP – INTEGRATION DE L'ASSOCIATION VOIR ENSEMBLE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2025 portant approbation des statuts du GIP du Penthièvre ;
- VU** la délibération n°2026-002 du Conseil d'Administration du GIP du Penthièvre en date du 13 mars 2026 validant l'adhésion de l'association VOIR ENSEMBLE ;
- VU** la délibération n°2026-003 du Conseil d'Administration du GIP du Penthièvre en date du 13 mars 2026 actant la modification des statuts consécutive à cette adhésion ;
- CONSIDÉRANT** la demande formulée par l'association VOIR ENSEMBLE pour la fourniture de repas et de denrées alimentaires pour ses établissements de Bourseul et Lamballe-Armor ;
- CONSIDÉRANT** que l'adhésion de ce nouveau partenaire au 1er janvier 2026 nécessite une mise à jour de la répartition des droits et obligations des membres en fonction des repas consommés ;
- CONSIDÉRANT** que la quote-part de la Ville d'Erquy est fixée à 4,50 % des parts statutaires, lui garantissant le maintien d'un siège au Conseil d'Administration ;
- CONSIDERANT** la nouvelle répartition des membres et des sièges validée par le GIP :

<b>Répartition actuelle</b>	<b>Nombre de représentants</b>	<b>Nouvelle répartition</b>	<b>Nombre de représentants</b>
<b>Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre</b>	<b>5</b>	<b>Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre</b>	<b>4</b>
<b>Commune de Lamballe</b>	<b>2</b>	<b>Commune de Lamballe</b>	<b>2</b>
<b>Cias Lamballe Terre et Mer</b>	<b>2</b>	<b>Cias Lamballe Terre et Mer</b>	<b>2</b>
<b>Commune de Andel</b>	<b>1</b>	<b>Commune de Andel</b>	<b>1</b>
<b>Communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer</b>	<b>1</b>	<b>Communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer</b>	<b>1</b>
<b>CCAS Quintin</b>	<b>1</b>	<b>CCAS Quintin</b>	<b>1</b>

<b>Commune d'Erquy</b>	<b>1</b>	<b>Commune d'Erquy</b>	<b>1</b>
<b>Athéol Lamballe</b>	<b>1</b>	<b>Athéol Lamballe</b>	<b>1</b>
<b>Centre de formation MFR Lamballe Armor</b>	<b>1</b>	<b>Centre de formation MFR Lamballe Armor</b>	<b>1</b>
<b>Représentant CSE GIP</b>	<b>1</b>	<b>Représentant CSE GIP</b>	<b>1</b>
		<b>Voir Ensemble Lamballe Armor</b>	<b>1</b>

**Le Conseil Municipal, Invité à se prononcer, après en avoir délibéré,  
DECIDE**

**D'APPROUVER** l'adhésion de l'association VOIR ENSEMBLE (15 Rue Mayet, 75006 PARIS) en qualité de membre du GIP du Penthièvre à compter du 1er janvier 2026.

**D'ACCEPTER** la modification corrélative des statuts du GIP du Penthièvre, et notamment :

- L'article 1er (composition des membres).
- L'article 8 (droits statutaires et obligations).
- L'article 12-1 (nombre de représentants au Conseil d'Administration).

**DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables                    26
- Votes défavorables                00
- Abstentions                            00

ERQUY, le vendredi 05 juin 2026

Le secrétaire de séance

Olivier LE GALL



Le Maire,

Sylvain RENAUT

